

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ATTIJARI BANK

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Attijari Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 15 avril 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Mohamed LOUZIR et Mr Noureddine HAJJI.

ATTIJARI BANK
BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2021	31/12/2020 (*)	Variation	
				Montant	%
ACTIF					
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	1 353 716	1 803 047	(449 331)	(25%)
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	399 307	238 538	160 769	67%
AC3- Créances sur la clientèle	(1-3)	6 344 685	5 979 454	365 231	6%
AC4- Portefeuille-titres commercial *	(1-4)	309 458	146 216	163 242	112%
AC5- Portefeuille d'investissement *	(1-5)	1 283 433	1 004 289	279 144	28%
AC6- Valeurs immobilisées	(1-6)	136 289	132 575	3 714	3%
AC7- Autres actifs	(1-7)	425 161	380 823	44 338	12%
TOTAL ACTIF		10 252 049	9 684 942	567 107	6%
PASSIF					
PA1- Banque Centrale, CCP	(2-1)	400 209	287 079	113 130	39%
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	27 122	153 285	(126 163)	(82%)
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	8 545 048	7 972 358	572 690	7%
PA4- Emprunts et ressources spéciales	(2-4)	87 830	134 358	(46 528)	(35%)
PA5- Autres passifs	(2-5)	289 521	285 750	3 771	1%
TOTAL PASSIF		9 349 730	8 832 830	516 900	6%
CAPITAUX PROPRES					
	(3)				
CP1- Capital		203 710	203 710	0	0%
CP2- Réserves		320 981	320 815	166	0%
CP4- Autres capitaux propres		3 646	3 646	0	0%
CP5- Résultats reportés		213 937	192 229	21 708	11%
CP6- Résultat de la période		160 045	131 712	28 333	22%
TOTAL CAPITAUX PROPRES		902 319	852 112	50 207	6%
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		10 252 049	9 684 942	567 107	6%

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

ATTIJARI BANK
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
				Montant	%
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>	(4-1)				
HB1- Cautions, avals et autres garanties données		566 118	602 935	(36 817)	(6%)
HB2- Crédits documentaires		392 411	232 889	159 522	68%
HB3- Actifs donnés en garantie		400 000	170 000	230 000	135%
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 358 529	1 005 824	352 705	35%
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>	(4-2)				
HB4- Engagements de financement donnés		268 689	391 356	(122 667)	(31%)
HB5- Engagements sur titres		38	38	0	0%
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		268 727	391 394	(122 667)	(31%)
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>	(4-3)				
HB6- Engagements de financement reçus		0	65 836	(65 836)	(100%)
HB7- Garanties reçues		2 954 975	2 360 287	594 688	25%
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		2 954 975	2 426 123	528 852	22%

ATTIJARI BANK
ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 01 JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2021	Exercice 2020 (*)	Variation	
				Montant	%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
PR1- Intérêts et revenus assimilés *	(5-1)	543 080	583 155	(40 075)	(7%)
PR2- Commissions (en produits) *	(5-2)	128 079	108 321	19 758	18%
PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières *	(5-3)	73 875	65 162	8 713	13%
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement *	(5-4)	76 168	56 074	20 094	36%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		821 202	812 712	8 490	1%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées *	(5-5)	(287 452)	(313 298)	25 846	(8%)
CH2- Commissions encourues *		(11 214)	(12 234)	1 020	(8%)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(298 666)	(325 532)	26 866	(8%)
PRODUIT NET BANCAIRE		522 536	487 180	35 356	7%
PR5\CH4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif		(22 614)	(31 110)	8 496	(27%)
PR6\CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement *	(5-6)	731	204	527	258%
PR7- Autres produits d'exploitation *		8 256	10 217	(1 961)	(19%)
CH6- Frais de personnel *	(5-7)	(188 134)	(153 828)	(34 306)	22%
CH7- Charges générales d'exploitation *	(5-8)	(69 917)	(63 058)	(6 859)	11%
CH8- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations *		(19 284)	(12 489)	(6 795)	54%
RESULTAT D'EXPLOITATION		231 574	237 116	(5 542)	(2%)
PR8\CH9- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	(5-9)	3 790	1 414	2 376	168%
CH11- Impôt sur les bénéfices		(60 229)	(81 392)	21 163	(26%)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		175 135	157 138	17 997	11%
PR9\CH10- Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires	(5-10)	(15 090)	(25 426)	10 336	(41%)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		160 045	131 712	28 333	22%
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		160 045	131 712	28 333	22%
Résultat de base par action (en DT)	(5-11)	3,93	3,23	0,70	22%
Résultat dilué par action (en DT)	(5-11)	3,93	3,23	0,70	22%

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

ATTIJARI BANK
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
PERIODE DU 01 JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2021	Exercice 2020	Variation	
				Montant	%
ACTIVITES D'EXPLOITATION					
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		738 327	713 573	24 754	3%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(300 895)	(316 080)	15 185	(5%)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(15 637)	(5 010)	(10 627)	212%
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(372 947)	(280 132)	(92 815)	33%
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		573 765	817 883	(244 118)	(30%)
Titres de placement		(139 953)	16 351	(156 304)	(956%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(210 775)	(181 514)	(29 261)	16%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(88 429)	(27 550)	(60 879)	221%
Impôts sur les bénéfices		(94 828)	(94 605)	(223)	0%
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		88 628	642 916	(554 288)	(86%)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		68 189	56 137	12 052	21%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(271 728)	(35 121)	(236 607)	674%
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(21 880)	(21 747)	(133)	1%
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(225 419)	(731)	(224 688)	30737%
ACTIVITES DE FINANCEMENT					
Remboursement d'emprunts		(29 390)	(36 000)	6 610	(18%)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(15 828)	(7 876)	(7 952)	101%
Dividendes versés		(110 003)	0	(110 003)	-
Flux sur fonds social		166	130	36	28%
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		(155 055)	(43 746)	(111 309)	254%
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(291 846)	598 439	(890 285)	(149%)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		1 420 660	822 221	598 439	73%
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	(6)	1 128 814	1 420 660	(291 846)	(21%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31 Décembre 2021

I. PRESENTATION DE LA BANQUE

Attijari Bank est une société anonyme au capital de 203 709 985 dinars, régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Le capital social de la banque est porté de 198 741 450 dinars à 203 709 985 dinars, par incorporation de réserves à prélever sur le compte «Résultats reportés».

L'augmentation de capital est réalisée par la création de 993 707 actions gratuites conformément à la décision de l'AGE du 20 avril 2018.

Le siège social de la banque est sis à 24 Rue Hedi Karray- centre urbain nord 1080 Tunis.

Attijari Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 40 741 997 actions d'une valeur nominale de cinq dinars chacune, est détenu à hauteur de 58,98% par des actionnaires étrangers.

Actionnaire	Montant	% de détention
Actionnaires Etrangers	120 148 500	58,98%
Actionnaires Tunisiens	83 561 485	41,02%
Total	203 709 985	100%

II. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers d'Attijari Bank arrêtés au 31 décembre 2021 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie dont particulièrement la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

III. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers d'Attijari Bank sont élaborés sur la base de mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes et méthodes comptables se résument comme suit :

1. Créances à la clientèle

1.1. Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1.2. Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe 3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Attijari Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Attijari Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : selon les règles édictées par la BCT.

1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars ainsi que les créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

1.5 Provision collective

Conformément à la circulaire aux banques BCT N°91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée par la circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021 et par la circulaire 2022-02 du 04 mars 2022 dont les dispositions sont applicables à l'exercice 2021 et les exercices ultérieurs, la banque a constitué au titre de l'année 2021 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie de détermination des provisions collectives prévue par la circulaire aux banques et aux établissements financiers n° 2022-02 du 04 mars 2022.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes, par segment de clientèle et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe de contreparties, lequel taux est estimé sur un historique de 5 ans ; année 2020 et année de référence exclues. Ce taux correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).

- En application de la nouvelle méthodologie, les taux de migration historiques du groupe de contreparties sont majorés par les facteurs d'ajustement « Δ_{gi} » suivants :

Groupe de contreparties	Δ_{gi}
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	5,00%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Oléifacteurs	1,25%
Industries agroalimentaires	1,25%
Industries pharmaceutiques	1,00%
Autres industries	3,50%
BTP	5,00%
Tourisme	9,00%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location de voitures	7,50%
Promotion immobilière	5,00%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,50%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Autres services	2,75%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	5,00%
Autres organismes publics	1,50%
Particuliers	
Particuliers du secteur privé : Crédits logements	1,50%
Particuliers du secteur privé : Crédits à la consommation	2,00%
Particuliers du secteur public : Crédits logements	1,00%
Particuliers du secteur public : Crédits à la consommation	1,50%

- L'application des taux de provisionnement standards « TP_{gi} » qui se présentent comme suit :

Groupe de contreparties	TP _{gi}
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	30%
Industries mécaniques et électriques	30%
Oléifacteurs	30%
Industries agroalimentaires	30%
Industries pharmaceutiques	30%
Autres industries	30%
BTP	30%
Tourisme	30%
Agences de voyage	30%
Agence de location de voitures	30%
Promotion immobilière	25%
Exportateurs d'huile d'olive	30%
Commerce	30%
Santé	30%
Télécom et TIC	30%
Autres services	30%
Contreparties publiques	30%
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	30%
Autres organismes publics	30%
Particuliers	30%
Particuliers du secteur privé : Crédits logements	15%
Particuliers du secteur privé : Crédits à la consommation	30%
Particuliers du secteur public : Crédits logements	15%
Particuliers du secteur public : Crédits à la consommation	30%

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels. L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 52 052 KDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 45 386 KDT constituée en 2020, une provision complémentaire nette de 6 666 KDT a été dotée au titre de l'année 2021.

1.6 Provision additionnelle

Selon les dispositions de la circulaire BCT n°2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêt des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4.

L'application de cette circulaire a fait dégager un stock de provision de 80 724 KDT au 31/12/2021 dont une dotation additionnelle nette de 4 641 KDT au titre de l'exercice 2021.

2. Portefeuille-titres

2.1. Règles de présentation du portefeuille-titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille-titres commercial soit dans la rubrique portefeuille-titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille-titres commercial :

- **Titres de transaction :**
Il s'agit des titres, qu'ils soient à revenu fixe ou variable, négociables sur un marché liquide et détenus en vue de leur revente dans un avenir proche.
- **Titres de placement :**
Il s'agit des titres, qu'ils soient à revenu fixe ou variable, qui ne répondent ni aux critères retenus pour les titres de transaction, ni à ceux retenus pour les titres d'investissement ni encore à ceux retenus pour les titres de participation ou pour les parts dans les entreprises associées, co-entreprises ou entreprises liées.

Portefeuille d'investissement :

- **Titres d'investissement :** Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.
- **Titres de participation : Sont classés parmi les titres de participation :**
 - Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que l'établissement bancaire n'intervienne dans la gestion de la société émettrice.
 - Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

- **Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées** : Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

2.2. Règles d'évaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou des parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées, et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués sur la base de la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

- Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les moins-values latentes ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3. Règles de comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les dividendes sur les titres détenus sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.

Les intérêts sur les titres sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts des obligations et des bons courus à la date de clôture constituent des produits à recevoir à comptabiliser en produits.

3. Valeurs immobilisées

3.1. Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	15%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	20%
- Global bancaire	14,30%

Le siège social est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvres	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

Par ailleurs, les charges à répartir sont résorbées linéairement en appliquant les taux suivants :

Charges à répartir hors frais d'émission des emprunts	33%
Frais d'émission des emprunts	14,30%

3.2. Immobilisations destinées à la vente

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal majoré des coûts et frais engagés.

Ces actifs sont classés en «Immobilisations destinées à la vente» sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05, une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

De même, en application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayés et sont, ainsi, classés en « Immobilisations destinées à la vente » une fois ils remplissent les conditions édictées par la norme comptable internationale IFRS 05.

4. Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés.

5. Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

6. Comptabilisation des provisions pour départ à la retraite

La banque comptabilise des provisions au titre des avantages post-emploi accordé à son personnel par référence à la norme internationale IAS 19. Ces engagements sont évalués en tenant compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Faisant suite à la révision de l'assiette de calcul de l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'accord de la place signé le 26 juillet 2021, une nouvelle convention d'assurance « Indemnité de départ à la retraite » a été signée en 2021 entre Attijari bank et Attijari Assurance.

Cet accord a pour objet la constitution par l'assureur d'un fonds collectif de placement permettant à la banque de faire face aux prestations pécuniaires dont il est redevable envers ses salariés au moment de leur départ à la retraite.

En vertu de cette convention, la compagnie d'assurance fait participer le souscripteur aux bénéfices financiers et techniques qu'elle réalise sur ce contrat. Cette participation est fixée à un minimum de 80% des résultats techniques et financiers des placements nets du fonds collectif. Exceptionnellement, le taux de rendement global net est fixé à 5.92% et ce pour la première année seulement.

Pour couvrir les frais de fonctionnement du présent contrat, un chargement de 0.3% du capital géré est prélevé annuellement.

7. Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêt.

- Les intérêts sur bons de caisse servis à la clientèle font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes spéciaux d'épargne sont positionnés trimestriellement.

8. Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2021 sont déduits du résultat.

9. Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2021 sont rajoutées au résultat.

10. Règles de réévaluation et de constatation des résultats de change

Les éléments d'actifs, de passifs et de hors bilan libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur au 31/12/2021.

Les charges et les produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte.

Les gains et les pertes de change résultant de la conversion sont pris en compte dans le résultat de l'exercice 2021.

11. Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2021 sont rajoutées au résultat.

12. Règles de réévaluation et de constatation des résultats de change

Les éléments d'actifs, de passifs et de hors bilan libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur au 31/12/2021.

Les charges et les produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte.

Les gains et les pertes de change résultant de la conversion sont pris en compte dans le résultat de l'exercice 2021.

13. Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

14. Notification contrôle social

La banque a reçu courant le mois de décembre 2020 une notification de contrôle social. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise au 31/12/2021.

15. Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au 31 décembre 2021, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2020 que celles relatives à l'année 2021.

16. Changement de présentation

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, les changements de présentation ont été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2020 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité de la façon suivante :

Retraitements du bilan

Rubrique	31/12/2020 Publié	Reclassement de présentation	31/12/2020 Retraité
AC4- Portefeuille-titres commercial *	146 587	(371)	146 216
AC5- Portefeuille d'investissement *	1 003 918	371	1 004 289

(*) Il s'agit du reclassement de titres Attijari Leasing et du stock de provisions pour dépréciation y relatif du poste AC4 «Portefeuille-titres commercial» vers le poste AC5 «Portefeuille d'investissement».

Retraitements de l'état de résultat

Rubrique	Exercice 2020 Publié	Reclassement de présentation	Exercice 2020 Retraité
PR1- Intérêts et revenus assimilés *	583 722	(567)	583 155
PR2- Commissions (en produits) *	110 270	(1 949)	108 321
PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières *	62 331	2 831	65 162
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement *	54 599	1 475	56 074
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées *	(312 744)	(554)	(313 298)
CH2- Commissions encourues *	(10 168)	(2 066)	(12 234)
PR6\CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement *	2 359	(2 155)	204
PR7- Autres produits d'exploitation *	10 870	(653)	10 217
CH6- Frais de personnel *	(153 758)	(70)	(153 828)
CH7- Charges générales d'exploitation *	(66 766)	3 708	(63 058)
CH8- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations *	(12 489)	0	(12 489)

NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

NOTES SUR LE BILAN

NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

L'actif du bilan est composé des postes suivants :

- AC1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT
- AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers
- AC3 : Créances sur la clientèle
- AC4 : Portefeuille titres commercial
- AC5 : Portefeuille d'investissement
- AC6 : Valeurs immobilisées
- AC7 : Autres actifs

NOTE 1-1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 1 353 716 KDT contre 1 803 047 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une diminution de 449 331 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Caisses en dinars et en monnaies étrangères	101 146	98 076	3 070	3%
Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 252 570	1 704 971	(452 401)	(27%)
Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 353 716	1 803 047	(449 331)	(25%)

Le détail de ce poste se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Caisse Dinars	80 262	76 733	3 529	5%
Caisse Devises	12 352	10 270	2 082	20%
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	8 532	11 073	(2 541)	(23%)
Total Caisses en dinars et en monnaies étrangères	101 146	98 076	3 070	3%
Banque Centrale comptes ordinaires en dinars	16 016	0	16 016	-
Banque Centrale comptes ordinaires en devises	757 197	1 155 442	(398 245)	(34%)
Placements auprès de la banque centrale	479 653	549 731	(70 078)	(13%)
Créances rattachées	13	0	13	-
Centres de chèques postaux et TGT	146	91	55	60%
Provisions sur les avoirs auprès de la BCT	(455)	(293)	(162)	55%
Total Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 252 570	1 704 971	(452 401)	(27%)
Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 353 716	1 803 047	(449 331)	(25%)

NOTE 1-2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse un solde de 399 307 KDT au 31 décembre 2020 contre 238 538 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 160 769 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Créances et avoirs sur les établissements bancaires	202 318	57 186	145 132	254%
Créances et avoirs sur les établissements financiers	196 989	181 352	15 637	9%
Total créances et avoirs sur les établissements bancaires et financiers	399 307	238 538	160 769	67%

Le détail des créances sur les établissements bancaires et sur les établissements financiers se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires non-résidents	52 707	30 796	21 911	71%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires résidents	99 878	0	99 878	-
Prêts aux établissements bancaires en dinars	40 000	0	40 000	-
Prêts aux établissements bancaires en devises	10 057	26 799	(16 742)	(62%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	6	13	(7)	(57%)
Provisions sur les établissements bancaires	(330)	(422)	92	(22%)
Total Créances et avoirs sur les établissements bancaires	202 318	57 186	145 132	254%
Avoirs en compte sur les établissements financiers	129	5 676	(5 547)	(98%)
Prêts aux établissements financiers	196 860	175 676	21 184	12%
Total Créances et avoirs sur les établissements financiers	196 989	181 352	15 637	9%
Total créances sur les établissements bancaires et financiers	399 307	238 538	160 769	67%

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

DESIGNATION	Durée résiduelle				
	Inf ou égal à 3 mois	3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Sup à 5 ans	Total
Etablissements bancaires					
Avoirs en compte sur les établissements bancaires non résidentes	52 707	0	0	0	52 707
Avoirs en compte sur les établissements bancaires résidents	99 878	0	0	0	99 878
Prêts aux établissements bancaires en dinars	40 000	0	0	0	40 000
Prêts aux établissements bancaires en devises	10 057	0	0	0	10 057
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	6	0	0	0	6
Provisions sur les établissements bancaires	(330)	0	0	0	(330)
Total créances et avoirs sur les établissements bancaires	202 318	0	0	0	202 318
Etablissements financiers					
Avoirs en compte sur les établissements financiers	129	0	0	0	129
Prêts aux établissements financiers	48 520	29 928	117 340	1 071	196 860
Total créances et avoirs sur les établissements financiers	48 649	29 928	117 340	1 071	196 989
Total créances et avoirs sur les établissements bancaires et financiers	250 967	29 928	117 340	1 071	399 307

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation sont ventilées comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires non résidentes	0	0	52 707	52 707
Avoirs en compte sur les établissements bancaires résidents	0	0	99 878	99 878
Prêts aux établissements bancaires en dinars	0	0	40 000	40 000
Prêts aux établissements bancaires en devises	0	0	10 057	10 057
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	0	0	6	6
Provisions sur les établissements bancaires	0	0	(330)	(330)
Total Créances et avoirs sur les établissements bancaires	0	0	202 318	202 318
Avoirs en compte sur les établissements financiers	0	0	129	129
Prêts aux établissements financiers	127 179	0	69 681	196 860
Total Créances et avoirs sur les établissements financiers	127 179	0	69 810	196 989
Total créances sur les établissements bancaires et financiers	127 179	0	272 128	399 307

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Au 31/12/2021, aucune créance sur les établissements bancaires et financiers n'est douteuse.

NOTE 1-3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2021 un solde de 6 344 685 KDT contre 5 979 454 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 365 231 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Comptes débiteurs de la clientèle	264 152	239 132	25 020	10%
Autres concours à la clientèle	6 061 209	5 720 660	340 549	6%
Crédits sur ressources spéciales	19 324	19 662	(338)	(2%)
Total créances sur la clientèle	6 344 685	5 979 454	365 231	6%

Les comptes débiteurs de la clientèle se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Comptes débiteurs de la clientèle	289 846	263 873	25 973	10%
Agios réservés sur comptes débiteurs de la clientèle	(37 079)	(35 209)	(1 870)	5%
Créances rattachées sur comptes débiteurs de la clientèle	11 385	10 468	917	9%
Total Comptes débiteurs de la clientèle	264 152	239 132	25 020	10%

Les autres concours à la clientèle se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Autres concours à la clientèle en dinars	5 383 543	5 163 615	219 928	4%
Autres concours à la clientèle en devises	677 666	557 045	120 621	22%
Total Autres concours à la clientèle	6 061 209	5 720 660	340 549	6%

Les crédits sur ressources spéciales s'élèvent à 19 324 KDT au 31/12/2021 et sont composés de :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Crédits sur ressources budgétaires	4 601	3 188	1 413	44%
Crédits sur ressources extérieures	14 776	16 527	(1 751)	(11%)
Créances rattachées sur ressources extérieures	(53)	(53)	0	(1%)
Total des crédits sur ressources spéciales	19 324	19 662	(338)	(2%)

La ventilation des créances sur la clientèle brutes et hors créances rattachées selon la durée résiduelle se présente comme suit :

DESIGNATION	Durée résiduelle				Total
	Inf ou égal à 3 mois	3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Sup à 5 ans	
Comptes débiteurs de la clientèle	264 152	0	0	0	264 152
Autres concours à la clientèle	1 349 017	1 212 539	2 330 751	1 168 901	6 061 209
Crédits sur ressources spéciales	53	2 569	11 184	5 518	19 324
Total créances sur la clientèle	1 613 221	1 215 108	2 341 935	1 174 419	6 344 684

Les créances sur la clientèle exprimées en KDT sont ventilées par nature de relation comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres entreprises liées	Autres	Total
Total comptes débiteurs	2 872	136	0	261 144	264 152
Autres concours à la clientèle hors provisions et agios réservés	0	0	0	5 824 337	5 824 337
Provisions pour créances douteuses	0	0	0	327 988	327 988
Agios réservés	0	0	0	(91 116)	(91 116)
Total autres concours à la clientèle	0	0	0	6 061 209	6 061 209
Total crédits sur ressources spéciales	0	0	0	19 324	19 324
Total créances sur la clientèle	2 872	136	0	6 341 677	6 344 685

Les mouvements des créances douteuses sur la clientèle et des provisions correspondantes au cours de l'exercice se présentent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Montant brut des créances classées	473 007	448 385	24 622	5%
Provisions sur les créances au 31/12/N-1	334 547	306 328	28 219	9%
Dotation à provisions individuelles	24 044	21 024	3 020	14%
Reprise de provisions individuelles	(12 458)	(21 166)	8 708	(41%)
Dotation aux provisions additionnelles	9 835	7 643	2 192	29%
Reprise de provisions additionnelles	(4 673)	(809)	(3 864)	478%
Dotation aux provisions collectives	8 585	23 809	(15 224)	(64%)
Reprise de provisions collectives	(1 919)	(1 200)	(719)	60%
Reprise de provisions sur cession de créances	(29 973)	(1 082)	(28 891)	2670%
Provisions sur les créances au 31/12/N	327 988	334 547	(6 559)	(2%)

La variation des agios réservés exprimés en KDT se présente comme suit :

Agios réservés au 31/12/2020	89 992
Dotations aux d'agios réservés	17 045
Reprises des agios réservés	(9 281)
Reprises des agios réservés suite à la cession de créances	(6 587)
Total des agios réservés au 31/12/2021	91 169

La répartition des agios réservés par nature d'engagement se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Agios réservés sur comptes débiteurs de la clientèle	37 079	35 209	1 870	5%
Agios réservés sur autres concours à la clientèle	54 037	54 730	(693)	(1%)
Agios réservés sur ressources spéciales	53	53	0	0%
Total des agios réservés	91 169	89 992	1 177	1%

NOTE 1-4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse un solde de 309 458 KDT au 31 décembre 2021 contre 146 216 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 163 242 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Titres de transaction				
Actions cotées	1 164	1 368	(204)	(15%)
SICAV	1 413	954	459	48%
Total des titres de transaction	2 577	2 322	255	11%
Titres de placement				
Titres à revenus fixe				
BTA / BTC	285 814	126 940	158 874	125%
Créances rattachées sur BTA	9 137	5 774	3 363	58%
Provisions sur BTA	(38)	(788)	750	(95%)
Titres à revenus variable				
SICAV	11 968	11 968	0	0%
Sous total des titres de placement	306 881	143 894	162 987	113%
Total portefeuille titres commercial	309 458	146 216	163 242	112%

Le portefeuille commercial est composé en totalité de titres cotés.

La ventilation des titres du portefeuille commercial exprimés en KDT selon la nature de l'émetteur se présente comme suit :

DESIGNATION	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises associées (*)	Autres parties liées (**)	Autres	Total
Titres de transaction	0	0	1 413	0	1 164	2 577
Bons de trésor	-	-	-	-	-	-
Actions cotées	-	-	-	-	1 164	1 164
SICAV	-	-	1 413	-	-	1 413
Titres de placement	294 913	0	2 268	9 700	0	306 881
Bons de trésor	285 814	-	-	-	-	285 814
OPCVM	-	-	2 268	9 700	-	11 968
Créances rattachées	9 137	-	-	-	-	9 137
Provisions	(38)	-	-	-	-	(38)
Total	294 913	0	3 681	9 700	1 164	309 458

(*) Il s'agit des titres de placement Attijari Obligataire Sicav.

(**) Il s'agit des titres de placement Attijari FCP Dynamique.

Au cours de l'exercice 2021, il n'a pas eu de transfert du portefeuille transaction vers le portefeuille placement.

Selon la norme comptable sectorielle n°25, les plus-values latentes sur les titres de placement ne sont pas constatées. Au 31/12/2021, le montant des plus-values de réévaluation sur les titres de placement s'élève à 3 626 KDT.

Les mouvements des provisions pour dépréciation des titres de placement au cours de l'exercice 2021 exprimés en KDT se présentent comme suit :

DESIGNATION	BTA Placement
Provisions pour dépréciation au 31/12/2020	788
Dotations aux provisions 2021	0
Reprises des provisions 2021	(750)
Provisions pour dépréciation au 31/12/2021	38

NOTE 1-5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 283 433 KDT au 31 décembre 2021 contre 1 004 289 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 279 144 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Titres d'investissement	985 089	705 777	279 312	40%
Parts dans les participations avec convention de rétrocession	182 249	182 249	0	0%
Titres de participation	61 683	68 009	(6 326)	(9%)
Parts dans les entreprises associées & co-entreprises	206	86	120	139%
Parts dans les entreprises liées	54 206	48 168	6 038	13%
Total portefeuille d'investissement	1 283 433	1 004 289	279 144	28%

Les mouvements sur le portefeuille d'investissement au cours de l'exercice 2021 en KDT et la ventilation des titres selon qu'ils sont cotés ou non se présentent comme suit :

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2020	Acquisitions / Autres entrées 2021	Cessions / Rétrocession 2021	Valeurs brutes au 31/12/2021
Titres d'investissement	666 428	279 740	0	946 168
BTA Cotés	666 428	279 740		946 168
Obligations	11 743	0	(9 486)	2 257
Cotées	11 743		(9 486)	2 257
Titres de participation	119 039	545	0	33 184
Cotés	23 019	545	0	23 564
Non cotés	96 020	0	0	9 620
Fonds gérés	185 254	0	0	185 254
Non cotés	185 254	0	0	185 254
Total	982 464	280 285	(9 486)	1 166 863

Les mouvements des provisions pour dépréciation des titres d'investissement au cours de l'exercice 2021 exprimés en KDT se présentent comme suit :

DESIGNATION	Provisions sur BTA Investissement	Provisions pour dépréciation titres de participation	Provisions sur placements SICAR
Montant à la clôture de l'exercice 2020	50	7 098	3 005
Dotations aux provisions	0	0	0
Reprises des provisions	(12)	(897)	0
Montant à la clôture de l'exercice 2021	38	6 201	3 005

La liste des filiales et entreprises associées au 31/12/2021 se présente comme suit :

Nom de la filiale ou de l'entreprise associée	Siège social	Pourcentage de détention en 2021	Montant des capitaux propres en KDT au 31/12/2021	Résultat 2021 en KDT
Attijari Leasing	Immeuble El Baraka, Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac Tunis 1053	62,29%	62 506	7 059
Attijari Assurance	Angle winnipeg, Annecy, Les Berges du Lac 1053 Tunis	55,00%	44 433	11 270
Attijari Intermédiation	Immeuble FEKIH (Mezzanine) Rue des Lacs de Mazurie Les Berges du Lac Tunis 1053	99,99%	4 973	8
Attijari Recouvrement	Résidence Omar, Bloc A (2ème étage) Rue Abou Hamed El Ghazeli, Montplaisir - 1073 Tunis	99,92%	1 180	26
Attijari Sicar	Immeuble Fekih (1er étage) Rue des Lacs de Mazurie Les Berges du Lac Tunis - 1053	76,80%	28 837	1 428
Attijari Gestion	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie-Les Berges du Lac 1053 Tunis	99,88%	1 666	1 114
Attijari Immobilière	95 Avenue de la Liberté Tunis	99,98%	(1 797)	(404)
Attijari obligataire SICAV	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie -Les Berges du Lac 1053 Tunis	0,01%	196 644	9 835
Attijari Finances	Rue du lac d'Annecy immeuble El Baraka 1er étage	24,94%	829	11

NOTE 1-6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 136 289 KDT au 31 décembre 2021 contre 132 575 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 3 714 KDT et se détaillent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2021	31/12/2020	VARIATION	%
Immobilisations Incorporelles nettes	15 522	4 763	10 760	226%
Immobilisations incorporelles brutes	70 640	56 441	14 199	25%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(55 118)	(51 679)	(3 439)	7%
Immobilisations Corporelles nettes	100 423	94 972	5 451	6%
Immobilisations corporelles brutes	235 066	220 731	14 335	6%
Amortissement des immobilisations corporelles	(134 642)	(125 759)	(8 884)	7%
Immobilisations en cours	3 580	11 254	(7 674)	(68%)
Immobilisations hors exploitation nettes	6 056	6 296	(239)	(4%)
Immobilisations hors exploitation brutes	6 535	6 535	0	-
Amortissement des immobilisations hors exploitation	(479)	(239)	(239)	100%
Immobilisations destinés à la vente nettes	10 707	15 291	(4 583)	(30%)
Immobilisations destinés à la vente brutes	15 291	(15 291)	(0)	0%
Provision des immobilisations destinés à la vente	(4 583)	(0)	(4 583)	0%
Total	136 289	132 575	3 714	3%

Aucune garantie ou sûreté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque.

Les flux de mouvements des immobilisations tenant compte des acquisitions et de sorties se présente comme suit :

DESIGNATION	Valeur brute au 31/12/2020	Acquisition	Transfert/ sortie	Valeur brute au 31/12/2021	Amort. et Prov au 31/12/2020	Dotations	Dotations aux provisions	Transfert/ sortie	Amort. et Prov au 31/12/2021	Valeur nette au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	56 441	4 124	(10 075)	70 640	(51 679)	(3 439)	(0)	0	(55 118)	15 522
Logiciels	56 441	4 124	(10 075)	70 640	(51 679)	(3 439)	(0)	0	(55 118)	15 522
Immobilisations corporelles	220 731	14 227	(108)	235 066	(125 759)	(9 867)	(37)	1 021	(134 642)	100 423
Terrains	5 528	0	(0)	5 528	(0)	(0)	(0)	0	(0)	5 528
Constructions	37 150	0	(0)	37 150	(26 312)	(1 345)	(0)	0	(27 657)	9 493
Constructions nouveau siège	67 390	0	(0)	67 390	(18 378)	(2 359)	(0)	0	(20 737)	46 654
Agencement Aménagement Installation	44 079	3 945	1 138	49 163	(34 553)	(1 939)	(0)	0	(36 492)	12 671
Matériel de Transport	90	0	(0)	90	(53)	(18)	(0)	0	(71)	20
Matériel de Transport Leasing	2 119	0	(502)	1 618	(1 412)	(239)	(0)	502	(1 150)	468
Matériel & Mobilier de bureaux	11 428	1 833	(446)	12 814	(7 053)	(842)	(23)	442	(7 476)	5 338
Tableaux d'Art	611	0	(0)	611	(0)	(0)	(0)	0	(0)	611
Matériels Informatique	25 843	4 937	(10)	30 770	(19 043)	(1 730)	(6)	(8)	(20 772)	9 998
TPE	3 218	807	(0)	4 024	(1 755)	(335)	(0)	0	(2 090)	1 935
GAB	7 499	1 717	(73)	9 143	(4 287)	(573)	(0)	(69)	(4 790)	4 352
Matériel de sécurité	15 303	884	(0)	16 187	(12 509)	(462)	(8)	0	(12 979)	3 208
Coffre-Fort	472	104	(0)	576	(404)	(25)	(0)	0	(429)	147
Immobilisation en cours	11 254	3 851	(11 525)	3 580	(0)	(0)	(0)	0	(0)	3 580
Immobilisations incorporelles en cours	10 021	3 851	(10 310)	3 562	(0)	(0)	(0)	0	(0)	3 562
Immobilisations corporelles en cours	1 233	0	(1 215)	18	(0)	(0)	(0)	0	(0)	18
Immobilisations hors exploitation	6 535	0	0	6 535	(239)	(239)	(0)	0	(479)	6 056
Immobilisations destinés à la vente	15 291	0	(0)	15 291	(0)	(0)	(4 583)	0	(4 583)	10 707
Total valeurs immobilisées	310 252	22 202	(1 343)	331 111	(177 677)	(13 546)	(4 620)	1 021	(194 822)	136 289

Aucune garantie ou sûreté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque.

NOTE 1-7 : Autres actifs

Le poste des autres actifs accuse un solde de 425 161 KDT au 31 décembre 2021 contre un solde de 380 823 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 44 338 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Comptes d'attente et de régularisation	42 467	26 124	16 343	63%
Autres	382 693	354 699	27 994	8%
Total autres actifs	425 161	380 823	44 338	12%

Les mouvements des provisions sur autres actifs exprimés en KDT se présentent comme suit :

Provisions sur autres actifs au 31/12/2020	6 970
Dotation de l'exercice 2021	362
Reprise de l'exercice 2021	(1 081)
Provisions sur autres actifs au 31/12/2021	6 251

NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

Le passif du bilan est composé des postes suivants :

- PA1 : Banque Centrale et CCP
- PA2 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers
- PA3 : Dépôts et avoirs de la clientèle
- PA4 : Emprunts et ressources spéciales
- PA5 : Autres passifs

NOTE 2-1 : Banque Centrale et CCP

Le poste Banque Centrale et CCP accuse un solde de 400 209 KDT au 31 décembre 2021 contre un solde de 287 079 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 113 130 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Emprunts auprès de la BCT	400 000	287 000	113 000	39%
Dettes rattachées sur emprunts auprès de la Banque Centrale	209	79	130	165%
Total Banque centrale et CCP	400 209	287 079	113 130	39%

NOTE 2-2 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2021 à 27 122 KDT contre 153 285 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une diminution de 126 163 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	8 809	143 533	(134 724)	(94%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	18 313	9 752	8 561	88%
Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	27 122	153 285	(126 163)	(82%)

Le détail des dépôts et avoirs des établissements bancaires se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Avoirs sur les établissements bancaires	8 809	63 533	(54 724)	(86%)
Emprunts auprès des établissements bancaires	0	80 000	(80 000)	(100%)
Total dépôts et avoirs des établissements bancaires	8 809	143 533	(134 724)	(94%)

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

DESIGNATION	Durée résiduelle				Total
	Inf ou égal à 3 mois	3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Sup à 5 ans	
Avoirs sur les établissements bancaires	8 809	0	0	0	8 809
Dépôts et avoirs des établissements financiers	9 311	693	3 693	4 617	18 313
Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	18 120	693	3 693	4 617	27 122

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	3 003	0	5 806	8 809
Dépôts et avoirs des établissements financiers	7 043	0	11 270	18 313
Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10 046	0	17 077	27 122

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

NOTE 2-3 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent au 31 décembre 2021 un solde de 8 545 048 KDT contre 7 972 358 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant une augmentation de 572 690 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Dépôts à vue	4 066 376	3 704 497	361 879	10%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	4 478 672	4 267 861	210 811	5%
Total dépôts et avoirs de la clientèle	8 545 048	7 972 358	572 690	7%

Les autres dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Comptes d'épargne	2 812 646	2 595 827	216 819	8%
Bons de caisse	564 755	541 616	23 139	4%
Comptes à terme	420 222	368 359	51 863	14%
Placements en devises	47 583	69 912	(22 329)	(32%)
Pensions livrées	60 876	178 392	(117 516)	(66%)
Certificats de dépôts	185 500	237 500	(52 000)	(22%)
Autres sommes dues à la clientèle	364 202	252 867	111 335	44%
Dettes rattachées	22 889	23 388	(499)	(2%)
Total des autres dépôts et avoirs de la clientèle	4 478 672	4 267 861	210 811	5%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle en KDT selon la durée résiduelle se présente comme suit :

DESIGNATION	Durée résiduelle				Total
	Inf ou égal à 3 mois	3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Sup à 5 ans	
Dépôts à vue	4 066 376	0	0	0	4 066 376
Comptes d'épargne	2 812 646	0	0	0	2 812 646
Bons de caisse	190 198	251 422	123 135	0	564 755
Comptes à terme	196 565	192 979	30 678	0	420 222
Placements en devises	47 583	0	0	0	47 583
Pensions Livrées	60 876	0	0	0	60 876
Autres sommes dues à la clientèle	364 202	0	0	0	364 202
Certificats de dépôts	110 000	12 000	63 500	0	185 500
Dettes rattachées	22 889	0	0	0	22 889
Total des autres dépôts et avoirs de la clientèle	7 871 335	456 401	217 313	0	8 545 048

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle hors dettes rattachées exprimés en KDT selon la nature de la relation se présente comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	99 760	10 138	3 949 870	4 059 768
Comptes d'épargne			2 812 646	2 812 646
Bons de caisse			564 755	564 755
Comptes à terme			420 222	420 222
Autres produits financiers			108 459	108 459
Autres sommes dues à la clientèle	451	5	363 746	364 202
Certificats de dépôts	64 500	15 500	105 500	185 500
Total Dépôts et avoirs de la clientèle hors dettes rattachées	164 711	25 643	8 325 197	8 515 551

NOTE 2-4 : Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales présentent au 31 décembre 2021 un solde de 87 830 KDT contre 134 358 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant une diminution de 46 528 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Emprunts matérialisés	22 812	53 244	(30 432)	(57%)
Ressources spéciales	65 018	81 114	(16 096)	(20%)
Total emprunts et ressources spéciales	87 830	134 358	(46 528)	(35%)

Les mouvements sur les emprunts matérialisés exprimés en KDT au cours de 2021 se présentent comme suit :

DESIGNATION	Solde au 31/12/2020	Nouveaux emprunts en 2021	Remboursements en 2021	Solde au 31/12/2021
Emprunts à long terme	51 408	0	(29 390)	22 018
Emprunt Obligataire Subordonné 2015	10 780	0	(5 390)	5 390
Emprunt Subordonné Privé 2016	12 000	0	(12 000)	0
Emprunt Obligataire Subordonné 2017	28 628	0	(12 000)	16 628
Total	51 408	0	(29 390)	22 018

Les ressources spéciales sont ventilées en ressources budgétaires et ressources extérieures comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Ressources budgétaires	8 480	8 651	(171)	(2%)
Ressources extérieures	56 538	72 463	(15 925)	(22%)
Total emprunts et ressources spéciales	65 018	81 114	(16 096)	(20%)

Aucune ressource spéciale n'est relative à une partie liée ou à une entreprise associée.

La ventilation des ressources extérieures par ligne se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Lignes extérieures en dinars				
Ligne extérieure BERD	1 899	1 899	(0)	(0%)
Ligne extérieure Italienne	14 684	16 721	(2 037)	(12%)
Ligne extérieure Espagnole	92	115	(23)	(20%)
Dettes rattachées	24	27	(3)	(10%)
Total Lignes extérieures en dinars	16 699	18 762	(2 063)	(11%)
Lignes extérieures en devises				
Emprunt IFC en devises	39 073	52 669	(13 596)	(26%)
Dettes rattachées	767	1 032	(265)	(26%)
Total Lignes extérieures en devises	39 839	53 701	(13 862)	(26%)
Total emprunts et ressources spéciales	56 538	72 463	(15 925)	(22%)

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par durée résiduelle se présente comme suit :

DESIGNATION	Durée résiduelle				
	Inf ou égal à 3 mois	3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Sup à 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	12 794	5390	4 628	0	22 812
Emprunt Obligataire Subordonné	12 794	5 390	4 628	0	22 812
Ressources extérieurs	2 738	15 437	35 847	2 516	56 538
Lignes extérieures en dinars	1 935	2 425	9 823	2 516	16 699
Lignes extérieures en devises	804	13 012	26 024		39 839
Ressources budgétaires	8 480	0	0	0	8 480
Ressources budgétaires	8 480	0	0	0	8 480
Total emprunts et ressources spéciales	24 012	20 827	40 475	2 516	87 830

NOTE 2-5 : Autres passifs

Les autres passifs présentent un solde de 289 521 KDT au 31 décembre 2021 contre un solde de 285 750 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant une augmentation de 3 771 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Comptes d'attente et de régularisation	122 121	121 955	166	0%
Autres	167 400	163 795	3 605	2%
Total autres passifs	289 521	285 750	3 771	1%

NOTE 3 : Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2021 à 203 710 KDT composé de 40 741 997 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité.

DESIGNATION		Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légales	Autres réserves	Réserves à régime fisc particulier	Fonds social *	Réserve spéciale de réinvestissement	Ecart de réévaluation **	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Situation des capitaux propres au	31.12.20	203 710	103 473	20 373	1 793	399	14 777	180 000	3 646	192 229	131 712	852 112
Affectation résultat bénéficiaire 2020 (approuvée par l'AGO du 23/04/2021)												
Report à nouveau										21 709	(21 709)	0
Dividendes											(110 003)	(110 003)
Situation des capitaux propres après affectation		203 710	103 473	20 373	1 793	399	14 777	180 000	3 646	213 937	0	742 108
Mouvements sur le fonds social							166					166
Résultat de la période											160 045	160 045
Situation des capitaux propres au	31.12.21	203 710	103 473	20 373	1 793	399	14 943	180 000	3 646	213 937	160 045	902 319

* Au 31/12/2021, la rubrique fonds social correspond en totalité à des utilisations remboursables.

** Aucun mouvement n'a affecté la rubrique « écart de réévaluation au cours de l'exercice 2021.

NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan sont composés des postes suivants :

- HB1 : Cautions, avals et autres garanties données ;
- HB2 : Crédits documentaires ;
- HB3 : Actifs donnés en garantie ;
- HB4 : Engagements de financement donnés ;
- HB5 : Engagements sur titres ;
- HB6 : Engagements de financement reçus ;
- HB7 : Garanties reçues ;

NOTE 4-1 : PASSIFS EVENTUELS

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2021 un solde de 566 118 KDT contre 602 935 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une diminution de 36 817 KDT.

Les crédits documentaires s'élèvent à 392 411 KDT au 31 décembre 2021 contre 232 889 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 159 522 KDT.

Les actifs donnés en garantie s'élèvent à 400 000 KDT au 31 décembre 2021 contre 170 000 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 230 000 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Cautions, avals et autres garanties données	566 118	602 935	(36 817)	(6%)
Crédits documentaires	392 411	232 889	159 522	68%
Actifs donnés en garantie	400 000	170 000	230 000	135%
Total passifs éventuels	1 358 529	1 005 824	352 705	35%

La ventilation des passifs éventuels exprimés en KDT par nature de la relation se présente comme suit :

Passifs éventuels	Entreprises liées (*)	Entreprises associées (**)	Autres	Total
Cautions, avals et autres garanties données	0	48	566 070	566 118
Crédits documentaires	88	0	392 323	392 411
Actifs donnés en garantie	0	0	400 000	400 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	88	48	1 358 393	1 358 529

(*) Il s'agit des crédits documentaires en faveur d'Attijari Leasing.

(**) Il s'agit des cautions en faveur d'Attijari Finances.

NOTE 4-2 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 268 727 KDT au 31 décembre 2021. Ils correspondent à des engagements de financement donnés pour 268 689 KDT et à des engagements sur titres pour 38 KDT (participations souscrites et non libérées).

La défalcation des « Engagements de financements donnés » par contrepartie se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
En faveur de la clientèle	268 689	391 356	(122 667)	(31%)
Total engagements de financements donnés	268 689	391 356	(122 667)	(31%)

La ventilation des « Engagements de financement donnés » selon la nature de la relation se présente comme suit :

Engagements de financement donnés	Entreprises liées	Entreprises associées (*)	Autres	Total
Engagements de financement donnés	0	25	268 664	268 689
Total engagements de financements donnés	0	25	268 664	268 689

(*) Il s'agit de lignes sur cautions en faveur d'Attijari Finances.

NOTE 4-3 : ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus au 31 décembre 2021 correspondent à des garanties reçues.

Les garanties reçues s'élèvent à 2 954 975 KDT au 31 décembre 2021 contre un solde de 2 360 287 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 594 688 KDT.

La ventilation des Garanties reçues par contrepartie se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Etablissements de crédits	629 568	438 136	191 432	44%
Clientèle	2 325 407	1 922 151	403 256	21%
Total garanties reçues	2 954 975	2 360 287	594 688	25%

NOTE SUR LES OPERATION DE CHANGE :

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31/12/2021 s'élèvent à 3 390 KDT et se présentent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020
Devises vendues au comptant à livrer	(20 563)	(59 729)
Devises achetées au comptant à recevoir	23 953	79 868
Total	3 390	(20 139)

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31/12/2021 s'élèvent à (166 509) KDT et se présentent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020
Devises vendues à terme à livrer	(296 751)	(572 427)
Devises achetées à terme à recevoir	130 242	0
Total	(166 509)	(572 427)

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Le total des produits d'exploitation bancaire est passé de 812 712 KDT au 31 décembre 2020 à 821 202 KDT au 31 décembre 2021, enregistrant ainsi une augmentation de 8 490 KDT, soit une régression de 1%.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- PR1 : Intérêts et revenus assimilés ;
- PR2 : Commissions en produits ;
- PR3 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- PR4 : Revenus du portefeuille titres d'investissement.

NOTE 5-1 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 543 080 KDT au 31 décembre 2021 contre 583 155 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une diminution de 40 075 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Opérations avec les établissements bancaires, financiers et BCT	2 799	4 997	(2 198)	(44%)
Opérations avec la clientèle	504 639	532 138	(27 499)	(5%)
Autres intérêts et revenus assimilés	35 642	46 020	(10 378)	(23%)
Total intérêts et revenus assimilés	543 080	583 155	(40 075)	(7%)

Le détail des intérêts et revenus assimilés de la banque se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Intérêts sur prêts interbancaires	2 791	4 893	(2 102)	(43%)
Intérêts sur comptes ordinaires bancaires	8	104	(96)	(92%)
Total opérations avec les établissements bancaires, financiers et BCT	2 799	4 997	(2 198)	(44%)
Intérêts sur crédits accordés à la clientèle	476 091	500 527	(24 436)	(5%)
Intérêts sur comptes clientèle débiteurs	28 548	31 611	(3 063)	(10%)
Total opérations avec la clientèle	504 639	532 138	(27 499)	(5%)

Intérêts et produits assimilés sur avals, cautions et acceptations bancaires	5 667	6 354	(687)	(11%)
Report/déport sur change à terme	29 974	39 666	(9 692)	(24%)
Total autres intérêts et revenus assimilés	35 642	46 020	(10 378)	(23%)
Total intérêts et revenus assimilés	543 080	583 155	(40 075)	(7%)

NOTE 5-2 : Commissions en produits

Les commissions totalisent 128 079 KDT au 31 décembre 2021 contre 108 321 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 19 758 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Gestion de compte et autres services financiers	53 674	48 630	5 044	10%
Opérations de crédits	28 661	19 935	8 726	44%
Opérations monétiques	12 830	11 980	850	7%
Chèques, effets, virements et autres moyens de paiement	13 080	11 346	1 734	15%
Opérations à l'internationale	12 222	11 094	1 128	10%
Bancassurance	5 507	3 682	1 825	50%
Autres opérations bancaires	2 105	1 654	451	27%
Total commissions en produits	128 079	108 321	19 758	18%

NOTE 5-3 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent, au 31 décembre 2021, un montant de 73 875 KDT contre 65 162 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 8 713 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Gains \ Pertes nets sur titres de transaction	(170)	757	(927)	(122%)
Gains nets sur titres de placement	20 961	17 592	3 369	19%
Gains nets sur opérations de change	53 085	46 813	6 272	13%
Total gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	73 875	65 162	8 713	13%

Le détail des gains nets sur titres de transaction se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Plus-values sur la cession des titres de transaction	61	529	(468)	(88%)
Moins-values sur la cession des titres de transaction	0	(11)	11	(100%)
Plus-values sur la réévaluation des titres de transaction	337	718	(381)	(53%)
Moins-values sur la réévaluation des titres de transaction	(569)	(480)	(89)	18%
Total gains nets sur titres de transaction	(170)	757	(927)	(122%)

Le détail des gains nets sur titres de placement se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Titres de placement à revenu fixe				
Intérêts & revenus assimilés sur titres de placement à revenu fixe	19 707	16 597	3 110	19%
Total Titres de placement à revenu fixe	19 707	16 597	3 110	19%
Titres de placement à revenu variable				
Dividendes sur titres de placement à revenu variable	277	525	(248)	(47%)
Plus-values provenant de la cession des titres de placement à revenu variable	67	29	38	132%
Moins-values provenant de la cession des titres de placement à revenu variable	(19)	0	(19)	-
Reprises des provisions pour dépréciation des actions cotées	929	441	488	111%
Total Titres de placement à revenu variable	1 254	995	259	26%
Total gains nets sur titres de placement	20 961	17 592	3 369	19%

NOTE 5-4 : Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 76 169 KDT au 31 décembre 2021 contre 56 074 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 20 095 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Intérêts & revenus assimilés sur titres d'investissement	67 844	47 899	19 945	42%
Dividendes & revenus assimilés sur titres de participation	3 548	8 126	(4 578)	(56%)
Dividendes & revenus assimilés sur parts dans les entreprises associés	2	0	2	-
Dividendes & revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	4 775	49	4 726	9644%
Total Revenus du portefeuille d'investissement	76 169	56 074	20 095	36%

LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Le total des charges d'exploitation bancaire est passé de 325 532 KDT au 31 décembre 2020 à 298 666 KDT au 31 décembre 2021, enregistrant ainsi une diminution de 26 866 KDT, soit une régression de 8%.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées ;
- Commissions encourues ;

NOTE 5-5 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent au 31 décembre 2021 un solde de 287 452 KDT contre 313 739 KDT au 31 décembre 2020, soit une régression de 26 287 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	13 743	42 589	(28 846)	(68%)
Opérations avec la clientèle	263 328	261 270	2 058	1%
Emprunts et ressources spéciales	5 140	5 688	(548)	(10%)
Autres intérêts et charges	5 241	4 192	1 049	25%
Total intérêts encourus et charges assimilées	287 452	313 739	(26 287)	(8%)

NOTE 5-6 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à 731 KDT contre 204 KDT au 31 décembre 2020. Il s'analyse ainsi :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Dotations aux provisions sur titres de participation	0	(258)	258	(100%)
Reprise de provisions sur titres de participation	719	359	360	100%
Reprise de provisions sur BTA	12	12	0	0%
Dotations aux provisions sur fonds géré	0	(3)	3	(100%)
Reprise de provisions sur fonds géré	0	94	(94)	(100%)
Total des dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	731	204	527	258%

NOTE 5-7 : Frais de personnel

Les frais du personnel s'élèvent à 188 134 KDT au 31 décembre 2021 contre 153 828 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 34 306 KDT due essentiellement à l'application de l'accord de la place signé le 26 juillet 2021, prévoyant l'augmentation salariale et la modification de l'assiette de calcul de l'indemnité de départ à la retraite.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Rémunération du personnel	159 844	116 522	43 322	37%
Charges sociales, fiscales et autres charges liées au personnel	28 290	37 306	(9 016)	(24%)
Total frais de personnel	188 134	153 828	34 306	22%

NOTE 5-8 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent un solde de 69 917 KDT au 31 décembre 2021 contre 63 058 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 6 859 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Frais d'exploitation non bancaires	32 210	30 158	2 052	7%
Autres charges générales d'exploitation	37 707	32 900	4 807	15%
Total charges générales d'exploitation	69 917	63 058	6 859	11%

NOTE 5-9 : Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à 3 790 KDT contre 1 414 KDT au 31 décembre 2020. Il s'analyse ainsi :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Autres gains ordinaires	3 983	2 542	1 441	57%
Autres pertes ordinaires	(568)	(1 239)	671	(54%)
Plus-value de cession d'immobilisation	375	111	264	238%
Total solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	3 790	1 414	2 376	168%

NOTE 5-10 : Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à 15 090 KDT contre 25 426 KDT au 31 décembre 2020. Il s'analyse ainsi :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Cotisation sociale de solidarité conjoncturelle	3 442	4 651	(1 209)	(26%)
Redevance conjoncturelle au profit du budget de l'Etat	0	9 025	(9 025)	(100%)
Dons au profit de l'Etat	11 648	11 750	(102)	(1%)
Total solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	15 090	25 426	(10 336)	(41%)

NOTE 5-11 : Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est de 3,93 DT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	En %
Résultat net en KDT	160 045	131 712	22%
Nombre moyen d'actions	40 741 997	40 741 997	
Résultat de base par action (en DT)	3,93	3,23	22%
Résultat dilué par action (en DT)	3,93	3,23	22%

NOTE 6 : NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

L'état des flux de trésorerie est établi dans un but de faire ressortir les mouvements de liquidités de la Banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la BCT et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à 3 mois et le portefeuille titres de transaction.

Ainsi, la trésorerie de la Banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 1 420 660 KDT au 31 décembre 2020 à 1 128 814 KDT au 31 décembre 2021 enregistrant une diminution de 291 846 KDT.

Cette augmentation résulte des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation à hauteur de 88 628 KDT, des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de (225 419) KDT et des flux de trésorerie provenant des activités de financement à hauteur de (155 055) KDT.

Les liquidités et équivalents de liquidités qui s'élèvent à 1 128 814 KDT s'analysent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Liquidités et équivalents de liquidités actif	1 555 922	1 830 139	(274 217)	(15%)
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 354 158	1 803 340	(449 182)	(25%)
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	201 764	26 799	174 965	653%
Liquidités et équivalents de liquidités passif	427 108	409 479	17 629	4%
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	408 796	399 728	9 068	2%
Liquidités et équivalents de liquidités sur les établissements financiers	18 311	9 751	8 560	88%
Liquidités et équivalents de liquidités	1 128 814	1 420 660	(291 846)	(21%)

Note sur les transactions avec les parties liées

1- Les conventions des comptes courants, comptes à terme et autres sommes dues à la clientèle :

Les encours des dépôts des différentes parties liées au 31 décembre 2021 auprès d'Attijari bank ainsi que leurs rémunérations en 2021 exprimés en KDT se détaillent comme suit :

Partie liée	Nature du dépôt	Encours au 31/12/2021	Charges d'intérêt de l'exercice 2021	Produits d'intérêt de l'exercice 2021
ATTIJARI LEASING	Dépôt à vue	7 043	58	1
ATTIJARI FINANCES	Dépôt à vue	(136)	0	8
ATTIJARI GESTION	Dépôt à vue	39	157	0
ATTIJARI IMMOBILIERE	Dépôt à vue	(2 872)	0	362
ATTIJARI INTERMEDIATION	Dépôt à vue	1 406	69	0
ATTIJARI RECOUVREMENT	Dépôt à vue	209	0	0
ATTIJARI SICAR	Dépôt à vue	81 342	92	0
ATTIJARI ASSURANCE	Dépôt à vue	19 636	315	3
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Dépôt à vue	10 274	2 628	0
ATTIJARI ASSURANCE	Certificats de dépôts	64 500	7 099	0
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Certificats de dépôts	15 500	1 228	0
ATTIJARI LEASING	Autres sommes dues à la clientèle	1 698	0	0
ATTIJARI INTERMEDIATION	Autres sommes dues à la clientèle	451	0	0
ATTIJARI FINANCES	Autres sommes dues à la clientèle	5	0	0
Total		199 095	11 646	374

2- Les conventions de détachement du personnel :

Attijari bank affecte au profit de certaines de ses filiales son personnel salarié. Les salaires et les charges y afférents sont par la suite refacturés par la banque à la filiale. Le montant total en 2021 s'élève à 875 KDT TTC et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant facturé en 2021
Attijari Leasing	875
TOTAL	875

3- Les conventions relatives à la fonction de dépositaire :

Attijari Bank assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Attijari Obligataire Sicav et des 3 FCP (Attijari FCP Dynamique, Attijari FCP CEA et Attijari FCP Obligataire).

En rémunération de ces prestations, la banque perçoit des commissions de dépôt.

Le montant total facturé en 2021 par Attijari Bank au titre de ses fonctions de dépositaire s'élève à 277 KDT HT.

Partie liée	Montant 2021	Montant 2020
Attijari Obligataire SICAV	206	137
FCP (AFC, AFD, AFO)	71	61
Total	277	198

4- Les conventions relatives aux engagements auprès de Attijari Bank :

L'encours au 31 décembre 2021 des crédits contractés par les parties liées auprès d'Attijari Bank ainsi que les intérêts constatés par la banque exprimés en KDT se détaillent comme suit :

Partie liée	Nature de l'engagement	Encours au 31/12/2021	Produits de l'exercice 2021
Attijari leasing	CCT	25 000	8 917
Attijari leasing	CMT	102 179	
Attijari leasing	EPS/Engagement de financement	88	0
Attijari Finances	EPS/Engagement de financement	48	0
AttijariWafa Bank Maroc	EPS/Engagement de financement	18 516	9
Total		145 831	8 926

5- Les dividendes et les jetons de présence encaissés par Attijari Bank :

Les dividendes et les jetons de présence comptabilisés au cours de l'exercice 2021 par Attijari Bank provenant de ses participations dans les différentes parties liées exprimés en KDT se détaillent comme suit :

Partie liée	Dividendes encaissés en 2021	Jetons de présence encaissés en 2021
Attijari Sicar	2 451	30
Attijari Recouvrement	900	3
Attijari Leasing	874	13
Attijari Gestion	549	1

Attijari FCP DYNAMIQUE	159	0
Attijari Obligataire SICAV	120	0
Total	5 053	47

6- Opérations avec Attijari Wafa Bank et ses filiales :

Opérations avec Attijari Wafa Bank :

Convention Sponsor Support and Share Retention Agreement :

Une convention a été signée le 26 novembre 2018 entre Attijari Bank Tunisie, Attijari Wafa Bank Maroc et International Finance Corporation (IFC) en vertu de laquelle, Attijari Wafa Bank Maroc s'engage à maintenir sa participation dans le capital d'Attijari Bank Tunisie de 55% au moins jusqu'à l'expiration de la durée de l'emprunt subordonné de 20 Millions d'Euro octroyé par l'IFC à Attijari Bank.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 février 2019.

Assistance technique

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijari Wafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2021 s'élève à 5 080 KDT.

Opérations avec Attijari Africa :

Assistance technique :

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijari Africa signée le 01/01/2015, la banque a constaté une charge au cours de l'exercice 2021 de 1 080 KDT en rémunération des services d'assistance technique fournis. Le passif s'élève au 31/12/2021 à 7 295 KDT.

Opérations avec Attijari IT Africa :

En vertu de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijari IT Africa, cette dernière s'engage d'apporter à la banque l'ensemble de conseils, mise en garde et recommandations nécessaires en matière de fourniture de services informatiques.

En rémunération de ses services, la banque a constaté une charge de 100 KDT au titre de l'exercice 2021. Le passif s'élève au 31/12/2021 à 238 KDT.

Opérations avec Attijari Wafasalaf :

Assistance technique :

Une convention entre Attijari Bank et Attijari Wafasalaf a été signée le 27 mars 2017, portant sur la mise à la disposition de la banque du savoir-faire, du conseil et d'autres services relatifs au fonctionnement interne d'Attijari Bank.

En rémunération des services fournis par Wafasalaf, cette dernière perçoit une rémunération qui couvre le développement de deux grilles de score, la fourniture des livrables associées, la formation ainsi que la prestation de maintenance annuelle des deux grilles à hauteur de 10 JH par grille de score.

Wafasalaf perçoit une rémunération d'un montant de 40 000 Euros par grille de score.

La facturation relative au développement de 2 grilles de score se fera en 2 fois :

- 50% à compter du démarrage du projet ;
- 50% à la livraison.

A ce titre, le montant dû à Attijari Wafasalaf figurant au niveau du passif de la banque au 31/12/2021 s'élève à 375 KDT TTC et la charge comptabilisée courant 2021 s'élève à 63 KDT TTC.

Opérations avec Attijariwafa BANK Europe :

Convention de prestation de service :

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Attijariwafa Bank Europe (avec laquelle la banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission sera négociée annuellement entre les deux parties.

En contrepartie de ces services, Attijariwafa Bank Europe perçoit 3 types de rémunérations :

- Une rémunération indexée sur le portefeuille clientèle avec un prix unitaire 5 € par client.
- Une rémunération indexée sur les transmissions d'ordres :
 - 4 € par transfert auxquels s'ajoutent 0,4% du montant des transferts en dinar.
 - 25 € par transfert auxquels s'ajoutent 0,4% du montant des transferts en euro.
- Une rémunération au titre des services bancaires conclus :
 - 15 € par ouverture de compte.
 - 25 € par souscription du pack Bledi+.
 - 4 € par commande de moyens de transfert.
 - 5 € par acte de gestion.
 - 7,5 € par mise à disposition et ordre de virement.
 - 5 € pour toute autre demande.

En plus de ces trois types de rémunérations, Attijariwafa Bank Europe continue à percevoir les 2/3 de la masse salariale des chargés de comptes de l'activité TRE et une quote-part des charges marketing lié à l'activité.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2021 est de l'ordre de 1 146 KDT.

Le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2021 s'élève à 9 297 KDT.

7- Opérations avec Attijari SICAR :

Conventions fonds géré :

1. En vertu des conventions de gestion de fonds à capital risque, conclues respectivement le 24 mars 1998, 19 mars 1999 et 09 mars 2001, Attijari Sicar assure pour le compte d'Attijari Bank la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'encours au 31 décembre 2021 des fonds gérés objet de ces conventions s'élève à 5 254 KDT.

Une provision de 3 005 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

La commission fixe de gestion du fonds comptabilisée par Attijari Bank au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 62 KDT.

2. Une convention de gestion de fonds à capital risque a été signée le 28 février 2017 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu de laquelle cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar un fonds à capital risque d'un montant global de 30 000 KDT. Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit fonds à capital risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises faisant partie du catalogue prévu par le paragraphe III de l'article 39 septies du code de l'IRPP et de l'IS.

En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le fonds.

L'encours au 31 décembre 2021 des fonds gérés s'élève à 30 000 KDT.

Les commissions fixes de gestion du fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 349 KDT.

Les prélèvements sur les revenus, dividendes, plus-values et autres produits dégagés par le fonds s'élèvent à 74 KDT au titre de l'exercice 2021.

3. Trois conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées respectivement le 13 février, 19 février et le 23 février 2018 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 50.000 KDT. Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l'IRPP et de l'IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le fonds.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 09 février 2018.

L'encours au 31 décembre 2021 des fonds gérés s'élève à 50 000 KDT.

Les commissions fixes de gestion de ces trois fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 581 KDT.

Les prélèvements sur les revenus, dividendes, plus-values et autres produits dégagés par les fonds s'élèvent à 94 KDT au titre de l'exercice 2021.

4. Trois conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées respectivement le 21 février, le 22 février et le 25 février 2019 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 50.000 KDT.

Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l'IRPP et de l'IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le fonds.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 11 février 2019

L'encours au 31 décembre 2021 des fonds gérés s'élève à 50 000 KDT.

Les commissions fixes de gestion de ces trois fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 581 KDT.

Les prélèvements sur les revenus, dividendes, plus-values et autres produits dégagés par les fonds s'élèvent à 42 KDT au titre de l'exercice 2021.

5. Trois nouvelles conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées le 09 mars 2020 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 50.000 KDT.

Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l'IRPP et de l'IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari Sicar perçoit :

- **Commission de gestion égale à :**
 - Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0.5% HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire,...).
 - Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0.75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles constituées en couverture de la dépréciation des participations.
- **Commission de performance égale à :**
 - 10% HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les projets d'investissement.
 - 10% HT des revenus perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

L'encours au 31 décembre 2021 des fonds gérés s'élève à 50 000 KDT.

Les commissions de gestion de ces trois fonds calculées sur la base de l'encours de fin de trimestre des placements financiers et comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 304 KDT.

8- Opérations avec Attijari Intermédiation :

Convention tenue de registre des actionnaires :

Attijari Bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du conseil du marché financier.

Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari Intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT HT à régler à la fin de chaque année.

Les charges comptabilisées courant 2021 sont de 7 KDT HT.

Emprunt national 2021

Courant l'exercice 2021, Attijari bank a participé dans les trois tranches de l'emprunt national 2021 pour un montant global de 50 MDT et ce au profit de ses clients déposants.

Dans ce cadre, la banque a perçu de Tunisie Clearing un montant global de 304 KDT, 230 KDT ont été rétrocédés à Attijari Intermédiation en tant que rémunération pour son rôle de centralisateur de placement de l'emprunt.

Contrat de liquidité 2021

Un contrat de liquidité a été signé en 2021 entre Attijari bank et Attijari Intermédiation ayant pour objectif de définir les conditions dans lesquelles :

- D'une part, la banque met à la disposition de l'intermédiaire des titres et des espèces en vue de favoriser la liquidité des titres ;
- D'autre part, Attijari Intermédiation intervient pour le compte du titulaire sur le marché en vue de favoriser la liquidité des titres et la régularité de leur cotation.

Dans ce cadre, un compte dénommé « Attijari bank-compte de liquidité Attijari Leasing » a été ouvert et sur lequel sont comptabilisées toutes les opérations réalisées par l'intermédiaire pour le compte de la banque. A l'ouverture de ce compte, Attijari bank porte au crédit de celui-ci les sommes de 450 KDT et de 45 KDT.

9- Opérations avec Attijari leasing :

Convention commerciale :

Dans le cadre de la convention signée en 2008 entre Attijari Bank et Attijari Leasing, la banque a fourni au cours de l'exercice 2021, des services d'assistance à la commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque.

Un avenant à cette convention a été conclu en 2018 introduisant des révisions quant aux modalités de détermination de l'intéressement de la banque et ce pour tenir compte de l'évolution des coûts de ressources et des taux de sortie en vigueur. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 11 février 2019.

La commission était calculée sur la base du montant de financement effectivement mis en force en appliquant un taux d'intéressement basé sur le taux de placement (0.25% pour un taux de placement de $T < 10\%$, 0.50% pour $10\% \leq T < 11\%$ et 0.75% pour $T \geq 11\%$).

Selon ledit avenant, la commission sera déterminée sur la base du taux nominal du contrat mis en force (TC) par comparaison avec le taux de sortie moyen (TMS) déterminés trimestriellement.

Taux nominal du contrat mis en force (TC) comparé au Taux de sortie moyen du Trimestre (TMS)	Taux de la commission
TC \leq TMS	0,25%
TMS < TC \leq TMS majoré de 125 points de base	0,50%
TC > TMS majoré de 125 points de base	0,75%

Au cours de l'exercice 2021, la banque a perçu des produits à hauteur de 334 KDT HT.

Convention de Location financement :

Attijari Bank a conclu avec Attijari Leasing des contrats de location financière (Leasing). Ces contrats portent sur des véhicules pour une valeur totale à l'actif de 1 618 KDT et une dette au passif de 493 KDT.

Les charges d'intérêts relatives à l'exercice 2021 s'élèvent à 112 KDT.

10- Opérations avec Attijari Recouvrement :

Conventions de cession de créances :

Une première convention conclue entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement qui a été signée le 21 juin 2021 en vertu de laquelle, la banque cède à la filiale un lot de créances composé de 19 dossiers totalisant un engagement de 18 053 KDT avec un prix de cession de 19 KDT.

Une deuxième convention a été signée le 15 décembre 2021 prévoyant la cession d'un lot de créance composé de deux dossiers dont le nominal est de 16 400 KDT avec un prix de cession de 2 KDT.

Une troisième convention a été signée le 30 décembre 2021 prévoyant la cession d'un lot de créances composé de 13 168 dossiers dont le nominal est de 2 083 KDT pour un prix de cession de 13 KDT.

Convention de mandat de recouvrement de créances :

En vertu de cette convention, la banque a réglé au profit d'Attijari Recouvrement une commission pour l'ouverture et la gestion des dossiers pour compte s'élevant à 52 KDT HT en 2021.

11- Opérations avec Attijari Assurance :

1. Attijari Bank perçoit des commissions d'acquisition et de gestion au titre de la commercialisation des produits d'assurance vie d'Attijari Assurance. Le montant des produits à recevoir s'est élevé au 31/12/2021 à 4 722 KDT. Le montant des commissions constaté en produit en 2021 est de l'ordre de 4 722 KDT.
2. Attijari Bank a constaté une charge à payer de 548 KDT à fin 2021 au profit d'Attijari Assurance au titre de l'assurance « Temporaire décès » incluse dans tous les comptes courants des particuliers.
3. Attijari Assurance a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné émis par Attijari Bank en 2017 pour un montant de 6 069 KDT. Les charges d'intérêt versées en 2021 s'élèvent à 455 KDT.
4. Une convention d'assurance collective sur la vie a été conclue entre Attijari Bank et Attijari Assurance le 25/06/2018 et autorisée par le conseil d'administration du 09 Février 2018. Il s'agit d'un contrat de fidélisation souscrit par la banque en tant qu'employeur au profit des membres de son personnel. La banque supporte 90% du montant de la prime calculée sur la base d'un taux de 2,5% de la masse salariale de l'ensemble des adhérents pour l'année précédente et en tenant compte de deux éléments :
 - Le revenu annuel brut individuel de chaque adhérent ;
 - Son ancienneté dans la banque ;

A ce titre, la banque a constaté une charge en 2021 s'élevant à 2 161 KDT.

5. Une nouvelle convention d'assurance « Indemnité de départ à la retraite » a été signée en 2021 entre Attijari bank et Attijari Assurance. Elle a pour objet la constitution par l'assureur d'un fonds collectif de placement permettant au souscripteur de faire face aux prestations pécuniaires dont il est redevable envers ses salariés au moment de leur départ à la retraite.

En vertu de cette convention, la compagnie d'assurance fait participer le souscripteur aux bénéfices financiers et techniques qu'elle réalise sur ce contrat. Cette participation est fixée à un minimum de 80% des résultats techniques et financiers des placements nets du fonds collectif. Exceptionnellement, le taux de rendement global net est fixé à 5.92% et ce pour la première année seulement.

Pour couvrir les frais de fonctionnement du présent contrat, un chargement de 0.3% du capital géré est prélevé annuellement.

A ce titre, la banque a constaté un produit au cours du mois de décembre 2021 de 124 KDT.

12- Opération avec Attijari Finances :

Conventions d'émission de titres participatifs

Une convention a été signée le 23 mars 2014 entre Attijari Bank et Attijari Finances Tunisie prévoyant la souscription par Attijari Bank des titres participatifs émis par Attijari Finances Tunisie pour répondre aux exigences de fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT en date du 01/04/2014.

Les titres participatifs portent intérêt aux taux suivants :

- Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux est égal au TMM+1 à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts sont calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payables annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieurs à 50 KDT. Cette rémunération est calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'émetteur.

Une nouvelle convention a été signée le 1^{er} avril 2021 entre Attijari Bank et Attijari Finances Tunisie prévoyant la souscription par Attijari Bank des titres participatifs émis par Attijari Finances Tunisie pour répondre aux exigences de fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT, divisé en 7 500 titres d'une valeur nominale de 100 dinars chacun.

Les titres participatifs portent intérêt aux taux suivants :

- Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux est égal au TMM à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts sont calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payables annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 5% de la partie des bénéfices supérieurs à 100 KDT. Cette rémunération est calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura statué sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant l'exercice 2021 s'élèvent à 52 KDT.

Convention de mandat exclusif : Restructuration capital Attijari Sicar

Un contrat de mandatement exclusif a été signé le 31 décembre 2021 entre Attijari Bank et Attijari Finances. Par ledit contrat, la banque a confié à Attijari Finances les missions de conseil suivantes :

- Diagnostic et mise en place de la mission ;
- Définition de la stratégie de sortie des actionnaires autres que Attijari bank du capital de la filiale Attijari Sicar.

En contrepartie des prestations rendues par Attijari Finances, cette dernière a perçu au cours de l'exercice 2021 des honoraires forfaitaires pour un montant de 50 KDT HT.

Convention de mandat exclusif : Valorisation Ooredoo Tunisie

Un contrat de mandatement exclusif a été signé le 31 décembre 2021 entre Attijari Bank et Attijari Finances. Par ledit contrat, la banque a confié à Attijari Finances la mission d'évaluation financière de la société Ooredoo Tunisie.

En contrepartie des prestations rendues par Attijari Finances, cette dernière a perçu au cours de l'exercice 2021 des honoraires forfaitaires pour un montant de 25 KDT HT.

Convention de mandat exclusif : Valorisation Tankmed

Un contrat de mandatement exclusif a été signé le 31 décembre 2021 entre Attijari Bank et Attijari Finances. Par ledit contrat, la banque a confié à Attijari Finances la mission d'évaluation financière de la société Tankmed.

En contrepartie des prestations rendues par Attijari Finances, cette dernière a perçu au cours de l'exercice 2021 des honoraires forfaitaires pour un montant de 25 KDT HT.

13- Remboursement frais téléphoniques, lignes spécialisées et frais d'hébergement :

La banque a facturé à ses filiales au titre du remboursement des frais téléphoniques, des lignes spécialisées et des frais d'hébergement un montant total de 164 KDT HT.

Le détail par filiale exprimé en KDT se présente comme suit :

Partie liée	Montants facturés en 2021 par filiale
Attijari Assurance	23
Attijari Leasing	92
Attijari Gestion	11
Attijari Recouvrement	21
AttijariSicar	10
Attijari Intermédiation	7
Total	164

14- Conventions de délégation de la gestion administrative et comptable :

Trois conventions de délégation de la gestion administrative et comptable ont été conclues entre d'une part, Attijari Bank et d'autre part, Attijari Gestion, Attijari Sicar et Attijari Finances au cours de l'exercice 2020 ainsi qu'une nouvelle convention signée en 2021 avec la filiale Attijari Recouvrement. En vertu de ces conventions, la banque assure la mission de la tenue de la comptabilité et l'arrêté des états financiers.

En rémunération de ces prestations, Attijari Bank perçoit :

- Une rémunération mensuelle de 5 KDT HT réglée mensuellement à terme échu. La base de cette rémunération est révisée à la hausse annuellement de 6% et ce pour la tenue de la comptabilité et l'arrêté des états financiers d'Attijari Gestion, d'Attijari Sicar et d'Attijari Finances.
- Une rémunération mensuelle de 2.5 KDT HT réglée mensuellement à terme échu pour la tenue de la comptabilité et l'arrêté des états financiers d'Attijari Finances selon un avenant signé en 2021. La base de cette rémunération est révisée à la hausse annuellement de 6%.

15- Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci-après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 29/11/2018. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité, des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.

- La rémunération des Directeurs Généraux Adjoints est fixée par les comités de rémunération issus du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012 et du 04/05/2018. Cette rémunération se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, les Directeurs Généraux Adjoints bénéficient d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité d'audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021 (charges sociales comprises), se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeurs Généraux Adjoints		Membres du CA et des comités réglementaires	
	Charges de l'exercice 2021	Passif au 31/12/21	Charges de l'exercice 2021	Passif au 31/12/21	Charges de l'exercice 2021	Passif au 31/12/21	Charges de l'exercice 2021	Passif au 31/12/2021
Avantages	385 750		1 222 470	135 591	726 579	180 052	250 000	250 000
Total	385 750	0	1 222 470	135 591	726 579	180 052	250 000	250 000

Note sur les événements postérieurs à la date de clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 25/02/2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

A ce titre, aucun événement postérieur au 31/12/2021 qui nécessite une note ou une modification des comptes n'est parvenu.

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs les Actionnaires d'ATTIJARI BANK

Rapport d'audit sur les états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers d'Attijari Bank de Tunisie qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2021, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport font apparaître un total du bilan de **10 252 049 KDT** et un bénéfice net de **160 045 KDT**.

A notre avis, **les états financiers de Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2021**, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Observations

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la note « III.15. Notification contrôle social » aux états financiers se rapportant à une notification de contrôle social reçue en octobre 2020. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1- Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

➤ **Risque identifié**

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu des montants en jeu, du processus de classification, et des modalités de détermination des provisions pour risque de crédit.

Le montant de ces provisions est déterminé selon des méthodes mécaniques en application des dispositions de la Banque Centrale de Tunisie. Par ailleurs, Attijari Bank peut avoir recours au jugement pour la détermination du niveau des dépréciations individuelles de certains encours douteux.

Au 31 décembre 2021, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 6 344 685 KDT, représentant 62% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 327 988 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans la note aux états financiers n°III-1, ainsi que dans les notes explicatives n°1.3.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau de provision individuelle requise par référence à la réglementation bancaire,
- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de classification et de dépréciation des engagements sur la clientèle,
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur,
- La conformité du calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2022-02 du 4 mars 2022.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, et ;
- Nous avons apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque lors du calcul des provisions et examiné les valeurs de garanties retenues.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2- Prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

➤ **Risque identifié**

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2021 à 671 159 KDT et représentent 82% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers III.1.4 « Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle » et III.8 « Règles de prise en compte des produits » au niveau de la partie « base de mesure et principes comptables pertinents appliqués », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficience importante du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 14 Mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

AMC Ernst & Young

**Cabinet M.S.Louzir , Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

Noureddine HAJJI

Mohamed LOUZIR

RAPPORT SPECIAL

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
DE ATTIJARI BANK,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants, de l'article 475 du code des sociétés commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions nouvellement conclues (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes :

- **Attijari Recouvrement : Conventions de cession de créances**

Une première convention conclue entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement qui a été signée le 21 juin 2021 en vertu de laquelle, la banque cède à la filiale un lot de créances composé de 19 dossiers totalisant un engagement de 18 053 KDT avec un prix de cession de 19 KDT.

Une deuxième convention a été signée le 15 décembre 2021 prévoyant la cession d'un lot de créance composé de deux dossiers dont le nominal est de 16 400 KDT avec un prix de cession de 2 KDT.

Une troisième convention a été signée le 30 décembre 2021 prévoyant la cession d'un lot de créances composé de 13 168 dossiers dont le nominal est de 2 083 KDT pour un prix de cession de 13 KDT.

- **Attijari Assurance**

Une nouvelle convention d'assurance « Indemnité de départ à la retraite » a été signée en 2021 entre Attijari Bank et Attijari Assurance. Elle a pour objet la constitution par l'assureur d'un fonds collectif de placement permettant au souscripteur de faire face aux prestations pécuniaires dont il est redevable envers ses salariés au moment de leur départ à la retraite.

En vertu de cette convention, la compagnie d'assurance fait participer le souscripteur aux bénéfices financiers et techniques qu'elle réalise sur ce contrat. Cette participation est fixée à un minimum de 80% des résultats techniques et financiers des placements nets du fonds collectif. Exceptionnellement, le taux de rendement global net est fixé à 5,92% et ce pour la première année seulement.

Le présent contrat prévoit le prélèvement annuel de frais de gestion fixés à 0,3% du capital géré.

Au 31 Décembre 2021, et en vertu de cette convention, Attijari Bank a constitué un fonds chez Attijari Assurance dont l'encours s'élève à 24 816 KDT.

A ce titre, la banque a constaté un produit au cours de l'exercice 2021 de 124 KDT.

- **Attijari Finance**

1. **Conventions d'émission de titres participatifs :** Une nouvelle convention a été signée le 1^{er} avril 2021 entre Attijari Bank et Attijari Finances Tunisie prévoyant la souscription par Attijari Bank des titres participatifs émis par Attijari Finances Tunisie pour répondre aux exigences de fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT, divisé en 7 500 titres d'une valeur nominale de 100 dinars chacun.

Les titres participatifs portent intérêt aux taux suivants :

- Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux est égal au TMM à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts sont calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payables annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 5% de la partie des bénéfices supérieurs à 100 KDT. Cette rémunération est calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura statué sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant l'exercice 2021 s'élèvent à 52 KDT.

2. **Convention de mandat exclusif : Restructuration capital Attijari Sicar :**

Un contrat de mandatement exclusif a été signé le 31 décembre 2021 entre Attijari Bank et Attijari Finances. Par ledit contrat, la banque a confié à Attijari Finances les missions de conseil suivantes :

- Diagnostic et mise en place de la mission ;
- Définition de la stratégie de sortie des actionnaires autres que Attijari bank du capital de la filiale Attijari Sicar.

En contrepartie des prestations rendues par Attijari Finances, cette dernière a perçu au cours de l'exercice 2021 des honoraires forfaitaires pour un montant de 50 KDT HT.

3. **Convention de mandat exclusif : Valorisation Ooredoo Tunisie :**

Un contrat de mandatement exclusif a été signé le 31 décembre 2021 entre Attijari Bank et Attijari Finances. Par ledit contrat, la banque a confié à Attijari Finances la mission d'évaluation financière de la société Ooredoo Tunisie.

En contrepartie des prestations rendues par Attijari Finances, cette dernière a perçu au cours de l'exercice 2021 des honoraires forfaitaires pour un montant de 25 KDT HT.

4. **Convention de mandat exclusif : Valorisation Tankmed :**

Un contrat de mandatement exclusif a été signé le 31 décembre 2021 entre Attijari Bank et Attijari Finances. Par ledit contrat, la banque a confié à Attijari Finances la mission d'évaluation financière de la société Tankmed.

En contrepartie des prestations rendues par Attijari Finances, cette dernière a perçu au cours de l'exercice 2021 des honoraires forfaitaires pour un montant de 25 KDT HT.

- **Attijari Intermédiation**

1. **Emprunt national 2021 :**

Courant l'exercice 2021, Attijari bank a participé dans les trois tranches de l'emprunt national 2021 pour un montant global de 50 MDT et ce au profit de ses clients déposants.

Dans ce cadre, la banque a perçu de Tunisie Clearing un montant global de 304 KDT, 230 KDT ont été rétrocédé à Attijari Intermédiation en tant que rémunération pour son rôle de centralisateur de placement de l'emprunt.

2. Contrat de liquidité 2021 :

Un contrat de liquidité a été signé en 2021 entre Attijari bank et Attijari Intermédiation ayant pour objectif de définir les conditions dans lesquelles :

- D'une part, la banque met à la disposition de l'intermédiaire des titres et des espèces en vue de favoriser la liquidité des titres ;
- D'autres part, Attijari Intermédiation intervient pour le compte du titulaire sur le marché en vue de favoriser la liquidité des titres et la régularité de leur cotation.

Dans ce cadre, un compte dénommé « Attijari bank-compte de liquidité Attijari Leasing » a été ouvert et sur lequel sont comptabilisées toutes les opérations réalisées par l'intermédiaire pour le compte de la banque. A l'ouverture de ce compte, Attijari bank porte au crédit de celui-ci les sommes de 450 KDT et de 45 KDT.

• Attijari Gestion, Attijari Sicar, Attijari Finance et Attijari Intermédiation :

Trois conventions de délégation de la gestion administrative et comptable ont été conclues entre d'une part, Attijari Bank et d'autre part, Attijari Gestion, Attijari Sicar et Attijari Finances au cours de l'exercice 2020 ainsi qu'une nouvelle convention signée en 2021 avec la filiale Attijari Recouvrement. En vertu de ces conventions, la banque assure la mission de la tenue de la comptabilité et l'arrêté des états financiers.

En rémunération de ces prestations, Attijari Bank perçoit :

- Une rémunération mensuelle de 5 KDT HT réglée mensuellement à terme échu. La base de cette rémunération est révisée à la hausse annuellement de 6% et ce pour la tenue de la comptabilité et l'arrêté des états financiers d'Attijari Gestion, d'Attijari Sicar et d'Attijari Finances.
- Une rémunération mensuelle de 2.5 KDT HT réglée mensuellement à terme échu pour la tenue de la comptabilité et l'arrêté des états financiers d'Attijari Finances selon un avenant signé en 2021. La base de cette rémunération est révisée à la hausse annuellement de 6%.
-

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

• Attijari Wafa Bank :

1. **Convention Sponsor Support and Share Retention Agreement:**

Une convention a été signée le 26 novembre 2018 entre Attijari Bank Tunisie, Attijari Wafa Bank Maroc et International Finance Corporation (IFC) en vertu de laquelle, Attijari Wafa Bank Maroc s'engage à maintenir sa participation dans le capital d'Attijari Bank Tunisie de 55% au moins jusqu'à l'expiration de la durée de l'emprunt subordonné de 20 Millions d'Euro octroyé par l'IFC à Attijari Bank.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 février 2019.

2. **Assistance technique :**

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijari Wafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2021 s'élève à 5 080 KDT.

• Attijari Africa :

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijari Africa signée le 01/01/2015, la banque a constaté une charge au cours de l'exercice 2021 de 1 080 KDT en rémunération des services d'assistance technique fournis. Le passif s'élève au 31/12/2021 à 7 295 KDT.

- **Attijari IT Africa :**

En vertu de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijari IT Africa, cette dernière s'engage d'apporter à la banque l'ensemble de conseils, mise en garde et recommandations nécessaires en matière de fourniture de services informatiques.

En rémunération de ses services, la banque a constaté une charge de 100 KDT au titre de l'exercice 2021. Le passif s'élève au 31/12/2021 à 238 KDT.

- **Attijari Wafasalaf :**

Une convention entre Attijari Bank et Attijari Wafasalaf a été signée le 27 mars 2017, portant sur la mise à la disposition de la banque du savoir-faire, du conseil et d'autres services relatifs au fonctionnement interne d'Attijari Bank.

En rémunération des services fournis par Wafasalaf, cette dernière perçoit une rémunération qui couvre le développement de deux grilles de score, la fourniture des livrables associées, la formation ainsi que la prestation de maintenance annuelle des deux grilles à hauteur de 10 JH par grille de score.

Wafasalaf perçoit une rémunération d'un montant de 40 000 Euros par grille de score.

La facturation relative au développement de 2 grilles de score se fera en 2 fois :

- 50% à compter du démarrage du projet ;
- 50% à la livraison.

A ce titre, le montant dû à Attijari Wafasalaf figurant au niveau du passif de la banque au 31/12/2021 s'élève à 375 KDT TTC et la charge comptabilisée courant 2021 s'élève à 63 KDT TTC.

- **Attijari Wafa Bank Europe :**

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Attijariwafa Bank Europe (avec laquelle la banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission sera négociée annuellement entre les deux parties.

En contrepartie de ces services, Attijariwafa Bank Europe perçoit 3 types de rémunérations :

- Une rémunération indexée sur le portefeuille clientèle avec un prix unitaire 5 € par client.
- Une rémunération indexée sur les transmissions d'ordres :
 - 4 € par transfert auxquels s'ajoutent 0,4% du montant des transferts en dinar.
 - 25 € par transfert auxquels s'ajoutent 0,4% du montant des transferts en euro.
- Une rémunération au titre des services bancaires conclus :
 - 15 € par ouverture de compte.
 - 25 € par souscription du pack Bledi+.
 - 4 € par commande de moyens de transfert.
 - 5 € par acte de gestion.
 - 7,5 € par mise à disposition et ordre de virement.
 - 5 € pour toute autre demande.

En plus de ces trois types de rémunérations, Attijariwafa Bank Europe continue à percevoir les 2/3 de la masse salariale des chargés de comptes de l'activité TRE et une quote-part des charges marketing lié à l'activité.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2021 est de l'ordre de 1 146 KDT.

Le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2021 s'élève à 9 297 KDT.

- **Attijari SICAR**

1. En vertu des conventions de gestion de fonds à capital risque, conclues respectivement le 24 mars 1998, 19 mars 1999 et 09 mars 2001, Attijari Sicar assure pour le compte d'Attijari Bank la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'encours au 31 décembre 2021 des fonds gérés objet de ces conventions s'élève à 5 254 KDT.

Une provision de 3 005 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.
La commission fixe de gestion du fonds comptabilisée par Attijari Bank au titre de l'exercice 2021 s'élève à 62 KDT.

2. Une convention de gestion de fonds à capital risque a été signée le 28 février 2017 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu de laquelle cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar un fonds à capital risque d'un montant global de 30 000 KDT. Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit fonds à capital risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises faisant partie du catalogue prévu par le paragraphe III de l'article 39 septies du code de l'IRPP et de l'IS.

En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le fonds.

L'encours au 31 décembre 2021 des fonds gérés s'élève à 30 000 KDT.

Les commissions fixes de gestion du fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 349 KDT.

Les prélèvements sur les revenus, dividendes, plus-values et autres produits dégagés par le fonds s'élèvent à 74 KDT au titre de l'exercice 2021.

3. Trois conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées respectivement le 13 février, 19 février et le 23 février 2018 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 50.000 KDT. Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l'IRPP et de l'IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le fonds.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 09 février 2018.

L'encours au 31 décembre 2021 des fonds gérés s'élève à 50 000 KDT.

Les commissions fixes de gestion de ces trois fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 581 KDT.

Les prélèvements sur les revenus, dividendes, plus-values et autres produits dégagés par les fonds s'élèvent à 94 KDT au titre de l'exercice 2021.

4. Trois conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées respectivement le 21 février, le 22 février et le 25 février 2019 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 50.000 KDT.

Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l'IRPP et de l'IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le fonds.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 11 février 2019

L'encours au 31 décembre 2021 des fonds gérés s'élève à 50 000 KDT.

Les commissions fixes de gestion de ces trois fonds comptabilisés par Attijari Bank au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 581 KDT.

Les prélèvements sur les revenus, dividendes, plus-values et autres produits dégagés par les fonds s'élèvent à 42 KDT au titre de l'exercice 2021.

5. Trois nouvelles conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées le 09 mars 2020 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 50.000 KDT.

Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l'IRPP et de l'IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari Sicar perçoit :

- **Commission de gestion égale à :**

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0.5% HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire,...).
- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0.75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles constituées en couverture de la dépréciation des participations.

- **Commission de performance égale à :**

- 10% HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les projets d'investissement.
- 10% HT des revenus perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

L'encours au 31 décembre 2021 des fonds gérés s'élève à 50 000 KDT.

Les commissions de gestion de ces trois fonds calculés sur la base de l'encours de fin de trimestre des placements financiers et comptabilisés par Attijari Bank au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 304 KDT.

● **Attijari Intermédiation**

Attijari Bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du conseil du marché financier.

Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari Intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT HT à régler à la fin de chaque année.

Les charges comptabilisées courant 2021 sont de 7 KDT HT.

● **Attijari Leasing**

Dans le cadre de la convention signée en 2008 entre Attijari Bank et Attijari Leasing, la banque a fourni au cours de l'exercice 2021, des services d'assistance à la commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque.

Un avenant à cette convention a été conclu en 2018 introduisant des révisions quant aux modalités de détermination de l'intéressement de la banque et ce pour tenir compte de l'évolution des coûts de ressources et des taux de sortie en vigueur. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 11 février 2019.

La commission était calculée sur la base du montant de financement effectivement mis en force en appliquant un taux d'intéressement basé sur le taux de placement (0.25% pour un taux de placement de $T < 10\%$, 0.50% pour $10\% \leq T < 11\%$ et 0.75% pour $T \geq 11\%$).

Selon ledit avenant, la commission sera déterminée sur la base du taux nominal du contrat mis en force (TC) par comparaison avec le taux de sortie moyen (TMS) déterminés trimestriellement.

Taux nominal du contrat mis en force (TC) comparé au Taux de sortie moyen du Trimestre (TMS)	Taux de la commission
TC \leq TMS	0,25%
TMS < TC \leq TMS majoré de 125 points de base	0,50%
TC >TMS majoré de 125 points de base	0,75%

Au cours de l'exercice 2021, la banque a perçu des produits à hauteur de 334 KDT HT.

Au cours de l'exercice 2021, la banque a conclu avec Attijari Leasing des contrats de location financière (Leasing). Ces contrats portent sur des véhicules pour une valeur totale à l'actif de 1 618 KDT et une dette au passif de 493 KDT.

Les charges d'intérêts relatives à l'exercice 2021 s'élèvent à 112 KDT.

- **Attijari Recouvrement**

En vertu de cette convention, la banque a réglé au profit d'Attijari Recouvrement une commission pour l'ouverture et la gestion des dossiers pour compte s'élevant à 52 KDT HT en 2021.

- **Attijari Assurance**

1. Attijari Bank perçoit des commissions d'acquisition et de gestion au titre de la commercialisation des produits d'assurance vie d'Attijari Assurance. Le montant des produits à recevoir s'est élevé au 31/12/2021 à 4 722 KDT. Le montant des commissions constaté en produit en 2021 est de l'ordre de 4 722 KDT.
2. Attijari Bank a constaté une charge à payer de 548 KDT à fin 2021 au profit d'Attijari Assurance au titre de l'assurance « Temporaire décès » incluse dans tous les comptes courants des particuliers.
3. Attijari Assurance a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné émis par Attijari Bank en 2017 pour un montant de 6 069 KDT. Les charges d'intérêt versées en 2021 s'élèvent à 455 KDT.
4. Une convention d'assurance collective sur la vie a été conclue entre Attijari Bank et Attijari Assurance le 25/06/2018 et autorisée par le conseil d'administration du 09 Février 2018. Il s'agit d'un contrat de fidélisation souscrit par la banque en tant qu'employeur au profit des membres de son personnel. La banque supporte 90% du montant de la prime calculée sur la base d'un taux de 2,5% de la masse salariale de l'ensemble des adhérents pour l'année précédente et en tenant compte de deux éléments :
 - Le revenu annuel brut individuel de chaque adhérent ;
 - Son ancienneté dans la banque ;A ce titre, la banque a constaté une charge en 2021 s'élevant à 2 161 KDT.

- **Attijari Finances**

Une convention a été signée le 23 mars 2014 entre Attijari Bank et Attijari Finances Tunisie prévoyant la souscription par Attijari Bank des titres participatifs émis par Attijari Finances Tunisie pour répondre aux exigences de fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT en date du 01/04/2014.

Les titres participatifs portent intérêt aux taux suivants :

- Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux est égal au TMM+1 à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts sont calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payables annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieurs à 50 KDT. Cette rémunération est calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'émetteur.

• **Autres Conventions**

Attijari bank affecte au profit de certaines de ses filiales son personnel salarié. Les salaires et les charges y afférents sont par la suite refacturés par la banque à la filiale. Le montant total en 2021 s'élève à 875 KDT TTC et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant facturé en 2021
Attijari Leasing	875
TOTAL	875

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci-après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 29/11/2018. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité, des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération des Directeurs Généraux Adjointes est fixée par les comités de rémunération issus du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012 et du 04/05/2018. Cette rémunération se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, les Directeurs Généraux Adjointes bénéficient d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité d'audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021 (charges sociales comprises), se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeurs Généraux Adjointes		Membres du CA et des comités réglementaires	
	Charges de l'exercice 2021	Passif au 31/12/21	Charges de l'exercice 2021	Passif au 31/12/21	Charges de l'exercice 2021	Passif au 31/12/21	Charges de l'exercice 2021	Passif au 31/12/2021
Avantages	385 750	-	1 222 470	135 591	726 579	180 052	250 000	250 000
Total	385 750	-	1 222 470	135 591	726 579	180 052	250 000	250 000

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 14 Mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

AMC Ernst & Young

**Cabinet M.S.Louzir , Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

Noureddine HAJJI

Mohamed LOUZIR

